Demande de carte d'identité ou de passeport

Les demandes de carte nationale d'identité et/ou de passeports se font dans toute mairie équipée d'un dispositif de recueil. A Epernay, les demandes s'effectuent à Mairie Accueil (8, place Bernard-Stasi), sur rendez-vous.

Prenez rendez-vous en ligne :

Avant votre rendez-vous :

- Constituez votre dossier avec les pièces justificatives.
- Préparez la démarche en effectuant une pré-demande en ligne. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes que les renouvellements
- Lors de l'établissement de votre pré-demande en ligne, vous pouvez payer votre timbre fiscal en ligne.
- Vous pouvez également utiliser le dispositif JUSTIF'ADRESSE, qui dispense l'usager qui le souhaite de produire un justificatif de domicile, en lui proposant de sélectionner dans la téléprocédure de demande de titre un fournisseur de service attaché à son domicile.

Il faudra ensuite se rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. Le guichet récupérera les données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera les pièces justificatives et prendra les empreintes.

Pour le rendez-vous en mairie :

- Assurez-vous d'être en possession de toutes les pièces nécessaires et du formulaire CERFA rempli ou du numéro de la pré-demande établie en ligne.

Pour la remise du titre :

La remise se fait à Mairie Accueil, sans rendez-vous (muni de l'ancien titre en cas de renouvellement).

Vous avez la possibilité de suivre l'avancée de votre dossier sur le site de l'ANTS.

Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable lors de votre demande, vous recevez un SMS quand la carte est disponible.

Certification de l'identité numérique :

Vous avez désormais la possibilité, au moment de la remise de votre carte d'identité, de demander à faire certifier votre identité numérique.

Lors de l'arrivée de votre nouvelle carte en mairie, vous recevrez un SMS contenant un lien d'activation pour créer votre identité numérique France Identité. Il vous suffira de suivre les étapes indiquées jusqu'à obtenir un QR code, à présenter en mairie lors de la remise de votre titre.

ATTENTION :

- Tout dossier incomplet ne pourra être traité et nécessitera de reprendre un rendez-vous.
- Nous vous remercions de prévenir le service Etat-Civil et Citoyenneté en cas d'annulation de votre rendez-vous. Vous avez la possibilité d'annuler ou replanifier votre rendez-vous via l'agenda en ligne ou en contactant le 03 26 53 37 50.

Délai de mise à disposition des titres :

Le CERT CNI-PASSEPORTS Grand-Est nous informe que le délai de mise à disposition des titres à l’occasion du dépôt du dossier en mairie varie en raison :

- D’un niveau de demande élevé ;
- De la complexité du dossier ;
- De la complétude du dossier. Les dossiers déposés incomplets occasionnent des recueils complémentaires qui augmentent ce délai. Aussi, pour une meilleure qualité des dossiers transmis au CERT et, en vue d’améliorer le service rendu à l’usager, les dossiers déposés doivent impérativement être complets pour être traités.

Contact

Service Etat-Civil et Citoyenneté

Mairie Accueil
8, place Bernard-Stasi
03 26 53 37 50
Formulaire contact

Horaires d'ouverture :

- Lundi : de 8h30 à 12h
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Samedi : de 9h30 à 11h15

Fermetures annuelles :

- Samedi 25 juillet 2026
- Samedis 1er, 8, 15 et 22 août 2026
- Samedis 26 décembre 2026
- Samedi 2 janvier 2027

Liens utiles
Geolocaliser une mairie équipée d’un dispositif de recueil
Recherchez un rendez-vous sur le site de l'ANTS
Pré-demande en ligne
Site de service-public.fr
Pour aller plus loin
Image

France identité : créer votre identité numérique